



RAPPEL

Experts-conseils en environnement
et en gestion de l'eau

Sherbrooke, le 25 octobre 2021

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON

Madame Julie Forgues

88, chemin Masson

Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (Québec) J0T 1L0

Objet : n° 2021313 – Arrachage manuel du myriophylle à épis - Lac Masson

Madame,

Faisant suite à votre demande reçue par courriel le 21 septembre 2021, voici une description des travaux réalisés, les 7 et 8 septembre 2021, dans le cadre du projet d'arrachage manuel du myriophylle à épis au lac Masson.

Mise en contexte

À la fin du mois de juillet 2021, la détection par un citoyen et la validation par le CRE Laurentides auront permis à la municipalité de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson de confirmer la présence d'un herbier de myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*) près du débarcadère municipal du lac Masson. La municipalité a ensuite mandaté le Groupe Hémisphères pour qu'il caractérise l'ampleur de l'envahissement, et qu'il ajuste la position des bouées permettant de circonscrire la zone afin de limiter le passage des embarcations.

L'herbier, caractérisé le 4 août 2021, mesurait 47 mètres de longueur par 21 mètres de largeur, et occupait une superficie totale de 770 mètres carrés. Lors de cette visite, la densité des tiges a été estimée à environ **1 tige/m²**, avec une densité un peu plus importante au centre de l'herbier (environ 3 tiges/m² au maximum). Une tige de myriophylle à épis avait également été observée près du pont du chemin Masson¹.

Ensuite, à la mi-août, l'équipe du RAPPEL s'est vue confier un mandat afin de procéder aux travaux d'arrachage dans les plus brefs délais, et elle a aussi participé à une séance d'information qui s'est déroulée le 26 août 2021. Comportant l'urgence de la situation, l'équipe du RAPPEL s'est déplacée afin

¹ Source : Myriophylle à épis au lac Masson – Rapport d'inspection du 4 août 2021 (Groupe Hémisphères)



RAPPEL

Experts-conseils en environnement
et en gestion de l'eau

de procéder à l'arrachage du myriophylle à épis : opération qui a eu lieu les 7 et 8 septembre 2021.

Entretemps, la municipalité a temporairement fermé le débarcadère permettant l'accès au lac Masson. Ayant l'intention de rouvrir l'accès au lac après l'intervention, la municipalité a également sollicité l'appui du RAPPEL, pour des conseils sur les meilleures pratiques à adopter afin de minimiser les risques de propagation de la plante.

Observations

Voici les principales observations rapportées par les plongeurs scientifiques à la suite des opérations d'arrachage du myriophylle à épis, qui se sont déroulées les 7 et 8 septembre 2021:

- La densité des plants allait jusqu'à **60 plants/m²** au centre de la zone identifiée. Un bon tiers de la zone était de cette densité.
- Une majorité de plants dans le milieu de l'herbier étaient garnis de plus de **20 tiges/plant** et étaient en mode « fragmentation » avec des racines en suspension sur les tiges. Beaucoup de fragments jonchaient le fond du lac, et une attention particulière a été exigée pour prendre en charge les fragments pendant l'arrachage.
- Quelques plants matures (~10) ont été identifiés en aval de l'herbier traité (l'herbier arrête quelques mètres avant le pont). Ces plants ont été observés principalement sous le pont et entre le pont et le barrage.
- Quelques plants ont été observés sur les berges de la marina de l'hôtel (environ 15), ainsi que de l'autre côté du quai de la descente à bateau.
- Le substrat permettait un arrachage de qualité. Le réseau racinaire se retirait assez facilement en général, sauf dans la zone de plants matures au centre de l'herbier. Ainsi, un suivi devrait être effectué





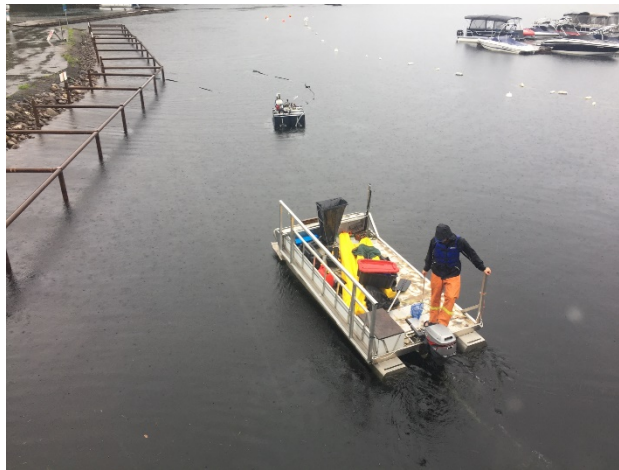
pour s'assurer que les racines restantes ne généreront pas de nouveaux plants.

Travaux réalisés

- Un rideau de confinement a été installé en aval de la zone d'arrachage sous le début du pont.
- La première journée d'arrachage a été effectuée en mode « quantité » étant donné le nombre de plants et la diminution rapide de la visibilité. L'utilisation de « l'Aspirophylle » s'est avérée essentielle.



- Un suivi en soirée a été réalisé pour déceler les zones à retraiter le lendemain. Seuls un herbier dense de 3 m² et un de 1 m² avaient échappé au traitement initial.



La deuxième journée s'est amorcée avec l'utilisation de « l'Aspirophylle » pour s'assurer de retirer l'ensemble des plants et des fragments, en suivant des transects à partir du pont vers la descente de bateaux.

- Ensuite, un contrôle des deux herbiers manqués la veille a été effectué. En attendant le dépôt des sédiments remis en suspension, un retrait des plantes du côté de l'hôtel et de l'autre côté du quai a été effectué en utilisant des sacs pour la récupération des fragments.
- Un retour sur la zone principale a permis de faire (à « l'Aspirophylle ») un retrait des derniers plants.



RAPPEL

Experts-conseils en environnement
et en gestion de l'eau

- Un dernier tour de divers transects a été réalisé en utilisant des sacs pour s'assurer de récupérer l'ensemble des fragments.

Suivi et recommandations

Dans l'ensemble, l'opération s'est bien déroulée et nous sommes persuadés d'avoir très bien « nettoyé » la zone. Cependant, un suivi serré sera nécessaire l'an prochain considérant la forte densité de tiges observées au centre de l'herbier. De façon générale, il serait prudent de minimiser la circulation dans le secteur du débarcadère afin d'éviter de transporter des fragments ailleurs dans le lac.



Voici également quelques recommandations générales, faisant suite à la visite de la station de lavage et aux observations réalisées depuis le débarcadère :

- Améliorer l'affichage indiquant l'emplacement de la station de lavage à partir du réseau routier;
- Préciser les indications pour se rendre à la station de lavage sur le site de l'écocentre;
- Prévoir des brosses avec chaudières pour le nettoyage des équipements plus « légers » et « fragiles » (planche à pagaie, canot, kayak) ainsi que pour l'intérieur des embarcations et les équipements;
- Prévoir une personne-ressource à la station de lavage et une personne au débarcadère pour s'assurer que le lavage et le nettoyage sont effectués correctement et faire une petite vérification des embarcations à la sortie (remorque et moteur);
- Réaliser un suivi visuel fréquent afin de ramasser les fragments de myriophylles à épis qui pourraient aboutir sur la berge au débarcadère (de part et d'autre du quai en « L » ainsi que le long du quai municipal [muret de roches]);





RAPPEL

Experts-conseils en environnement
et en gestion de l'eau

- Porter une attention particulière lorsque les bateaux amarrés aux quais du « Viking resort » sortiront de l'eau. En effet, la circulation des embarcations près de la zone de bouées durant les travaux d'arrachage a empêché la pose d'un rideau de confinement ceinturant la zone en entier. Il est donc possible que des fragments se soient propagés dans cette zone;
- Distribuer un dépliant d'information (sur le myriophylle à épis et la situation au lac Masson) à la station de lavage.

Au cours de l'hiver 2022, des recommandations plus détaillées pourront être émises, à la suite de l'analyse de différentes données, notamment sur l'utilisation du lac Masson et sa fréquentation. Celles-ci pourront être intégrées à un plan de réouverture pour la saison estivale 2022.

Pour tous renseignements concernant ce document, n'hésitez pas à nous contacter.

Veuillez recevoir nos plus cordiales salutations.

Jean-François Martel,
Biologiste, M. Sc. Eau, MBA
Directeur général
dg@rappel.qc.ca

Mélissa Laniel,
Biologiste, M. Sc. A. Aménagement
Coordonnatrice au regroupement national et limnologue
melissa.laniel@rappel.qc.ca